bimensuel n° 35 : 7 octobre 1998

DÉPARTEMENT
DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

3 rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

Culture
Communication

LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture et de la communication



Installation du Pot doré de Jean-Pierre Raynaud sur la Piazza du centre Georges Pompidou. Photo Philippe Chancel

DOSSIER :

AGIR POUR LA CULTURE

BILAN ET PERSPECTIVES

ET AUSSI : LIRE LA CARAÏBE / MODERNISATION DE LA PRESSE / 10E ANNIVERSAIRE DE LA CARTE MUSÉES / BNF MODE D'EMPLOI

ISSN 1255 - 6270

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
7 octobre 1998

AUTOMNE CARAÏBE

Une trentaine d'écrivains des Caraïbes invités en France du 10 au 20 octobre

Un entretien avec l'écrivain cubain Zoé Valdès

sommaire

Directeur de la publication Marc Sadaoui. **Rédacteur en chef** Jean-Paul Ciret. **Rédaction** Paul-Henri Doro 01.40.15.83.65. Sophie de Castelnau 01.40.15.82.95. Florent Thibout 01.40.15.81.41. **Comité de rédaction** Jacques Bordet, Adeline Boulanger, Didier Cossé, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Marie-Christine Gérand, Brigitte Jais, Amal Lahlou, Martine Lehmans, Laurent Maillaud, Christiane Menvielle, Catherine Merlhiot, Claire Pouly, Anne Racine, Jacques Vincent. **Direction artistique :** Jeanne Verdoux. **Impression** Maulde et Renou. **N° de commission paritaire** 1290 AD. nouvelle série. le numéro 2 F. **Tirage** 32 000 ex. **Pour recevoir la lettre d'information** adresser une demande écrite au Dic, ministère de la culture et de la communication, 3 rue de Valois 75042 Paris cedex 01, télécopie : 01.40.15.87.05, minitel : 3615 Culture, internet : http ://www. culture. gouv. fr



Affiche de la manifestation Lire en fête, dessinée par Tardi

Dans le cadre de *Lire en fête*, l'opération *Lire la Caraïbe* invite à découvrir la diversité des littératures francophone, hispanophone et anglophone de la Caraïbe.
Plus de 30 écrivains sont invités en France, du 10 au 20 octobre, à présenter leurs œuvres et à ouvrir des débats autour du cent cinquantenaire de l'abolition de l'esclavage, mais aussi autour du métissage des littératures ou du multilinguisme. Dans 45 villes, des salons, des bibliothèques et des librairies accueilleront dans toute la France les auteurs invités.



Zoé Valdès © Ricardo Vega

ZOÉ VALDÈS
Née à la Havane, Zoé Valdès vit aujourd'hui en exil à Paris. Elle a publié plusieurs romans. Zoé Valdès rencontrera ses lecteurs dans plusieurs manifestations de *Lire la Caraïbe.*

Derniers titres parus :
La rage des anges, éd. Textuel, 1996
La douleur du dollar, Actes Sud, 1997
Café nostalgia, Actes Sud, 1998

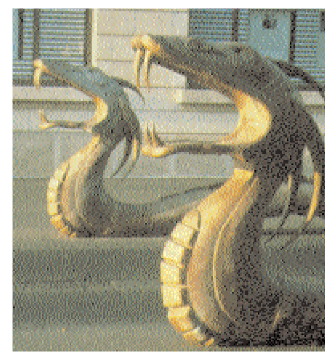
Lettre d'information : Que pensez-vous de l'idée de fêter la Caraïbe?
Zoé Valdès : Je suis heureuse de participer à *Lire la Caraïbe* car c'est l'occasion de parler de Cuba ; cette île a reçu la culture riche et diverse des Caraïbes. C'est une culture de métissage dans laquelle il y a des influences, indiennes, africaines, créoles, européennes... De plus, en tant qu'écrivain la fête du livre me permet de faire entendre une voix cubaine, et d'évoquer mon sentiment sur nos racines, notre histoire, notre culture...
L I : On découvre le métissage également dans la langue...
Z V : Bien sûr, le yoruba, par exemple, accomplit le mélange de la culture africaine avec la culture créole, et se compose également de beaucoup d'autres influences : une petite partie chinoise, et plusieurs endroits européens. A l'origine, le yoruba est une langue de l'Afrique de l'ouest, c'est une langue parlée et écrite qui a traversé l'océan avec l'esclavage... On doit parler de syncrétisme, car il s'agit d'une véritable fusion entre les religions, les langues... Songez que l'on retrouve dans le cubain, du castillan ancien et beaucoup de mots de la langue yoruba qui est un espagnol très riche.
L I : Et lorsque l'on écrit...
Z V : Quand on écrit, ce métissage est très important, car l'imagination et la langue sont en inter-relation, et s'ajoutent à d'autres langages. Le langage des gestes, des regards, du corps forment une culture qui crée des mots, un imaginaire et une langue de métaphores... Pour moi, c'est ça la littérature : une musique, des phrases qui viennent de plusieurs choses à la fois et créent l'envie de donner une autre forme d'expression...
L I : Justement, on a l'impression dans vos livres que Cuba est le personnage central de chaque roman...
Z V : L'insularité c'est très important dans l'imaginaire d'un écrivain. J'isole chaque chose que je regarde dans mon esprit afin de pouvoir la transformer en objet ou personnage de littérature. Je vois des choses dans la rue et je les transforme en quelque chose d'insulaire. Pour moi, la littérature, c'est aller toujours plus loin et communiquer avec les autres à travers le mystère. Chaque chose que je perçois, comme la beauté d'un paysage par exemple, consiste à écouter l'appel de ce paysage et donc à vivre dans un imaginaire qui se transforme éternellement et qui nous appelle comme un ailleurs. A Cuba, on croyait être le centre du monde, vu et reconnu de tous. Et cet imaginaire dont je vous parle, est un moyen de glisser vers un ailleurs, comme l'idée d'atteindre une frontière, un continent...
L I : Vos premières lectures étaient des lectures... d'évasion ?
Z V : Mon premier souvenir de lecture, c'est un livre sur des princesses arabes que je n'ai jamais retrouvé. Et le livre qui ensuite m'a marquée, c'était le *Don Quijote*. Ma mère, juste après l'avoir lu, m'a dit « c'est le meilleur des livres qui existe ». Je me rappelle ce texte et aussi les illustrations de Gustave Doré... Beaucoup plus tard, je me souviens avoir lu *Moby Dick* dans une édition tronquée, dans laquelle manquaient les invocations à dieu, alors que ce sont justement ces passages supprimés qui font la richesse de ce texte.
L I : Comment est-on écrivain à Cuba ?
Z V : On dit beaucoup que les vraies histoires aujourd'hui se trouvent dans le Tiers Monde ; je suis d'accord avec cela jusqu'à un certain point. Le problème, c'est que les librairies n'existent plus à Cuba. On vend quelques livres en dollars dans les hôtels de tourisme. Mais il y a très peu de librairies qui vendent de vrais livres ; la littérature à Cuba est une littérature clandestine.
L I : Les livres d'auteurs contemporains sont donc très rares et guère diffusés à Cuba...
Z V : Il y a bien une grande librairie à La Havane, mais elle propose uniquement les textes de Marx, Engels, ou les publications des frères Castro... avec parfois un roman russe, ou espagnol de l'époque de la guerre civile... elle est vide ou parfois fermée pour réparations...

Et pour un écrivain, au-delà des questions matérielles - même trouver du papier et une machine à écrire est un véritable exploit - se pose le problème de la liberté d'expression. Un écrivain n'a pas la possibilité d'écrire quelque chose qui pourrait déranger le gouvernement... Une poétesse, Maria Alina Cruz Varela est restée deux années en prison pour avoir écrit une lettre à Fidel Castro. Lorsque l'on écrit, cela veut dire pour reprendre une phrase de José Lezama Lima, que « seule la difficulté stimule »...

Propos recueillis par Karim-Pierre Chabane, commissariat de *Lire en fête*.

Programme complet de *Lire la Caraïbe* au 01.49.54.68.64
Informations sur *Lire en fête,* n° azur : 0.801.170.170 (prix appel local)
ou sur l'internet : www.culture.gouv.fr

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
7 octobre 1998



J. Hondelatte, centre ville de Niort

JACQUES HONDELATTE, DES GRATTE-CIEL DANS LA TÊTE

Jusqu'au 21 nov.

L'Institut français d'architecture présente quarante projets et réalisations de l'architecte Jacques Hondelatte, qui vient d'être couronné par le Grand prix national d'architecture pour l'ensemble de son œuvre. Les recherches de J. Hondelatte, son activité d'enseignement à l'école d'architecture et du paysage de Bordeaux ont enrichi les modes de penser l'espace architectural autant que la manière de le représenter. Elles montrent combien le champ d'intervention de l'architecte peut être élargi.

IFA, 6, rue de Tournon 75006 Paris
Entrée libre

DESIGN 10 ANS

12 oct >> 13 nov.
Docks de la Joliette à Marseille

« Design 10 ans » présente une mosaïque de créations issues de l'enseignement du design dans les écoles d'art en région.
La scénographie originale réalisée par des étudiants de l'Ecole supérieure des beaux-arts de Marseille valorise les productions des élèves de ces écoles, et met en évidence leur lien organique avec le monde économique, industriel et urbain.

Cette manifestation rassemble vingt-huit écoles d'art en région sous la tutelle pédagogique du ministère de la culture et de la communication.
A l'initiative de la délégation aux arts plastiques et coordonnée par l'Ecole supérieure des beaux-arts de Marseille et la Ville de Marseille

Renseignement : 01.40.15.73.18 ou www.culture.fr/culture/dap/design

VILLES DU XXIE SIÈCLE

19 oct. » 21 oct.

Entre villes et métropoles : rupture ou continuité ?
D'ici vingt ans, deux habitants de la planète sur trois résideront dans les villes. Mais dans quelles villes ? Des villes compactes ? étalées ? des métropoles ? ...
Tel sera le thème du colloque international qui se tiendra à La Rochelle.

Organisé conjointement par le ministère de la culture(DA), le ministère de l'équipement, des transports et du logement, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, le ministère délégué à la Ville et le CNRS
Renseignements : FORS - Recherche sociale, 01.40.09.15.12

LA SEMAINE DU GOÛT AUTOUR DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

12 oct >> 18 oct.

75 % des Français assurent accorder de l'importance à l'origine des produits... ils pourront visiter, au cours de ces journées, une centaine de fermes d'exception pour mieux comprendre la chaîne alimentaire. De nombreuses animations sont proposées : la leçon de goût, les chefs à l'hôpital, et un nouveau site internet : www.legout.com/lesucre.
3615 Le Sucre (1,29 F/mn).

QU'EST-CE QU'UNE AMBIANCE ARCHITECTURALE ET URBAINE ?

Le numéro de septembre des cahiers de la recherche (n°42/43) est consacré aux ambiances architecturales et urbaines. Il est publié sous la direction de Luc Adolphe.
Ed Parenthèses. 190 Fr.

LE CINÉMA SE DÉVELOPPE À STRASBOURG

Une convention de développement cinématographique a été signée, le 15 septembre, entre la ville de Strasbourg et le CNC. Parmi les priorités : le soutien à la politique d'accueil des tournages de Strasbourg. En direction des jeunes publics : le développement de l'opération *école et cinéma*, l'extension sur toute l'année d'*un été au ciné* et la création, en novembre, d'un centre d'éducation à l'image. Le budget consacré à ces actions s'élève à 2 MF.
Renseignement : 01.44.34.34.40

communication

QUATRE ORIENTATIONS POUR MODERNISER LA PRESSE

Catherine Trautmann a présenté le 23 septembre en Conseil des ministres un dispositif de modernisation de la presse écrite.

La défense de la presse est aujourd'hui porteuse d'une signification nouvelle : celle de la capacité à se saisir des problèmes complexes qui sont la marque de notre société. Pour encourager la presse à franchir une nouvelle étape de modernisation, j'ai développé un dispositif destiné à renforcer les bases économiques, juridiques, éthiques et sociales.
1 - Le fonds de modernisation de la presse quotidienne et des agences de presse, créé en 1998, devra contribuer à l'évolution des moyens de rédaction, de fabrication et de distribution. Sa gestion sera assurée par un comité d'orientation qui sera mis en place dans les prochaines semaines.
2 - Le régime juridique des entreprises de presse devra prendre en compte l'évolution économique et technique, notamment numérique. Certaines dispositions de la loi de 1986 sur la communication pourraient être aménagées, en vue d'assurer un respect plus effectif des objectifs du pluralisme de l'information et de la transparence financière des entreprises de presse.
3 - Le respect des règles juridiques et déontologiques essentielles, garantes de l'éthique de l'information, doit être encouragé par différents moyens, dont le fait que les publications ayant servi de support à des délits de négationnisme et d'incitation à la haine raciale pourraient être exclues du bénéfice des aides directes aux journaux.
4 - La modernisation de la presse suppose une participation des personnels qui la composent. Ceux-ci doivent être encadrés par des règles professionnelles et sociales adaptées. La ré flexion sur la dimension sociale du monde de la presse constituera une orientation majeure dans les prochains mois et prendra la forme d'une mission d'évaluation menée par le service juridique et technique de l'information et de la communication.

terminologie

L'ÉCONOMIE EN FRANÇAIS...

La commission générale de terminologie et de néologie a publié au *Journal officiel* du 14 août 1998 une nouvelle liste de termes et de définitions, appartenant au vocabulaire économique et financier.

Elle contient essentiellement les équivalents français recommandés à la place de termes anglo-américains, mais aussi de termes ou d'expressions français à éviter. Ainsi *référenciation* ou *étalonnage* sont proposés pour l'anglais *benchmarking*, *rotation* pour *turnover*. et *vente directe* pour *direct marketing*. Le mot anglais *intelligence* et sa famille (*business intelligence*, *marketing intelligence*...) sont souvent improprement transposés en français (« intelligence économique »...). Pour désigner ces notions dans notre langue, il convient d'employer *veille* et sa série : *veille économique*, *veille au marché*, *veille à la concurrence*...

Les listes de termes publiées au *Journal officiel* sont également disponibles sur l'internet à l'adresse suivante : http:// dglf.culture.fr

LETTRE D'INFORMATION

bimensuel n° 35 : 7 octobre 1998



DOSSIER

Ministère de la culture
et de la communication

AGIR POUR LA CULTURE

UN AN D'ACTIONS, BILAN, PERSPECTIVES

Le paysage culturel de la France a connu de profondes transformations au cours de ces vingt dernières années. Ces transformations apparaissent clairement dans deux enquêtes que le département des études et de la prospective du ministère de la culture et de la communication a publié il y a quelques mois : une enquête géographique sur la répartition de l'offre culturelle avec *L'atlas des activités culturelles* et une enquête sociologique *Les pratiques culturelles des Français*.

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
7 octobre 1998

AGIR POUR LA CULTURE
UN NOUVEAU CONTEXTE



Catherine Trautmann. © DR

➔ Grâce à une action ambitieuse de l'Etat et aux lois de décentralisation, les équipements culturels se sont multipliés sur l'ensemble du territoire national. Aujourd'hui, même si Paris et la région parisienne proposent toujours l'offre culturelle la plus dense et la plus variée, on ne peut plus parler pour les autres régions de « désert culturel ». Toutes les grandes villes, ainsi que les villes moyennes disposent désormais d'équipements culturels en nombre suffisant pour répondre aux attentes des publics. L'effort a été particulièrement net pour les bibliothèques et les médiathèques, les centres d'art contemporain et les salles de spectacles.

➔ Dans le même temps les pratiques culturelles des Français ont connu une évolution très sensible, marquée par l'émergence et aujourd'hui la généralisation de nouveaux biens et services culturels. Magnétoscopes, compact-disques, ordinateurs, cédérom, internet, les nouveaux vecteurs de l'audiovisuel à domicile renouvellent jusqu'à l'usage du premier d'entre eux, la télévision. Ils constituent désormais un possible réseau de diffusion de la création artistique complémentaire de celui des équipements culturels immobiliers.

➔ Le développement de ces nouveaux biens et services, et particulièrement de l'internet, contribue à l'accélération de la mondialisation des marchés et des réseaux d'information. Accompagnant la construction d'une Europe unie, ils posent en des termes totalement renouvelés la question de l'identité des cultures nationales et de la protection de la diversité culturelle.

➔ La généralisation des équipements audiovisuels à domicile n'a pas empêché un fort développement des pratiques amateurs. Peinture, théâtre, danse, musique font de plus en plus d'adeptes réguliers. On peut noter par exemple que la moitié des jeunes de 15 à 19 ans jouent d'un instrument de musique.

➔ A l'inverse, la fréquentation des spectacles professionnels ne progresse que très légèrement. Près de la moitié de ceux qui pratiquent le théâtre en amateur ne vont pas au théâtre. De la même façon, la moitié de ceux qui s'adonnent à la peinture ne vont jamais dans les expositions.

➔ Il existe donc un fort décalage entre « l'appétit de culture » des Français et la fréquentation des lieux de diffusion culturelle. La démocratisation de l'accès à la culture s'impose par conséquent comme une dimension essentielle d'une politique culturelle.

➔ Pendant la période 1981-1993, le budget de l'Etat consacré à la culture a connu une progression très sensible. Cette évolution a été brusquement interrompue entre 1993 et 1997, période pendant laquelle le budget de la culture a perdu plus de 3 milliards de francs soit une baisse de 20 %!

➔ Cette régression a eu de lourdes conséquences sur les possibilités d'actions nouvelles du ministère comme sur sa capacité de faire face à des engagements déjà pris. Les mesures de soutien à la création ont particulièrement souffert de cette situation.

➔ Une telle situation est d'autant plus dommageable que, par ailleurs, la décentralisation culturelle ne s'était pas accompagnée d'une adaptation des structures et des moyens de l'Etat dont l'administration centrale, excessivement concentrée, ne reflète pas l'évolution des nouvelles problématiques de l'action culturelle.

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
7 octobre 1998

BILAN ET PERSPECTIVES
LA REMISE EN ORDRE DE MARCHE DU MINISTÈRE

L'organisation du ministère de la culture et de la communication était à la fois trop concentrée et trop cloisonnée. Trop concentrée parce que l'essentiel des décisions se prenait à l'échelon des directions centrales. Trop cloisonnée parce que le découpage des directions reflétait la séparation traditionnelle des disciplines artistiques, sans tenir compte des nombreuses questions d'intérêt communs. A l'intérieur de chacune des directions centrales, la gestion des grands équipements (Bibliothèque nationale de France, Opéra national de Paris, Musée du Louvre, etc) représentait une charge considérable et avait tendance à occulter toute autre préoccupation. Enfin, les sévères restrictions budgétaires entre 1993 et 1997 ont contribué à détériorer les possibilités d'intervention du ministère retardant les programmes nouveaux et entraînant un recul sensible des mesures de soutien à la création.

UN BUDGET RESTAURÉ

Après plusieurs années de réduction, le budget de la culture a repris sa progression. Cela c'est traduit notamment, dès le budget de l'année 1998, par une augmentation de 3,8 %. Le budget 1999 confirme la progression entamée en 1998 avec une nouvelle hausse de 3,6 % soit près de 520 MF de mesures nouvelles (voir la *Lettre d'information* n°34).

UN MINISTÈRE RENFORCÉ ET RESTRUCTURÉ

De nouveaux locaux pour le ministère

Les principaux services du ministère sont actuellement implantés sur près de 20 sites différents. Les regrouper dans un lieu unique est une nécessité pour redonner de la cohérence à une gestion des ressources jusqu'ici beaucoup trop éclatées. Il s'agit d'un véritable investissement qui permettra de réduire les coûts de fonctionnement, tout en améliorant la synergie des différentes directions. Ce regroupement s'effectuera dans un immeuble de l'Etat rue des Bons-Enfants. Les moyens financiers ont été dégagés dès le budget 1998. L'installation devrait être effective en 2002.

La restructuration des directions

L'évolution des missions des services centraux de l'Etat, liée à la construction européenne, à la décentralisation et à la déconcentration, ainsi que le contexte social et économique nouveau dans lequel se situe l'offre culturelle, impliquent de reconsidérer les moyens d'intervention de l'Etat et d'en tirer des conséquences quant à l'organisation des directions qui composaient le ministère.

Une direction du « cadre bâti » pour mieux relier les temps passé, présent et à venir. L'effort accompli par l'Etat en faveur des grands équipements culturels depuis le début des années 80 a permis d'ancrer sur le territoire des pôles forts, représentatifs du patrimoine et de nouveaux outils de diffusion de la création. La fusion de la direction de l'architecture et de la direction du patrimoine constitue un véritable tournant, pour casser les ruptures entre passé, présent et avenir inscrites traditionnellement dans la culture administrative de ce secteur.

Le spectacle vivant : pluridisciplinarité, modernisation. Dès septembre 1997, Catherine Trautmann a été convaincue de la nécessité de fusionner les deux directions en charge de la musique de la danse, du théâtre et des spectacles. Les préoccupations concernant la musique, la danse et le théâtre, appellent souvent un traitement commun. Les enjeux qui justifient l'action de l'Etat sont la plupart du temps liés, qu'il s'agisse notamment de création ou de recherche, de la mise en forme publique du spectacle vivant, de la formation et de l'insertion professionnelle, de l'enseignement et des pratiques en amateur, ou des questions juridiques et économiques. En outre, l'émergence constante de formes artistiques neuves, notamment pluridisciplinaires, appelle également ce rapprochement. La nouvelle organisation permet désormais de répondre à ces nouveaux enjeux.

La déconcentration

Lors de l'arrivée de Catherine Trautmann rue de Valois, le mouvement de déconcentration, déjà engagé, faisait l'objet de critiques de la part d'artistes et de directeurs d'équipements culturels. Malgré ces critiques, la ministre a confirmé sa détermination à poursuivre ce mouvement, pour deux raisons.

La première, c'est que la déconcentration n'est que le mode d'exercice des prérogatives de l'Etat en région et qu'il y a bien unicité et cohérence des orientations et des politiques publiques d'une région à l'autre. A cet égard, la déconcentration est le corollaire nécessaire de la décentralisation.

La seconde, c'est la conviction que les objectifs de sa politique culturelle ne pouvaient être atteints que s'ils étaient mis en œuvre au plus près du terrain et que la connaissance des territoires, des acteurs culturels et des élus était le gage de l'efficacité de l'action du ministère.

Loin d'aboutir à une inféodation des choix culturels aux logiques politiques locales, la déconcentration permet au contraire de renforcer la présence de l'Etat en région. C'est ainsi que pourront s'établir des relations plus équilibrées avec les collectivités territoriales, pour aborder les échéances d'aménagement culturel du territoire notamment à l'occasion de l'élaboration du schéma de services collectifs culturels, des contrats de plan et des contrats de ville. La transformation de la délégation au développement et aux formations en délégation du développement et de l'action territoriale renforcera cette nécessaire évolution.

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
7 octobre 1998

BILAN ET PERSPECTIVES
LE SOUTIEN À LA CRÉATION

PROTÉGER LA LIBERTÉ DE CRÉATION

Les risques de la libéralisation des marchés

La libéralisation et la mondialisation des marchés de biens et de services comporte des aspects positifs en ce qu'elles renforcent les relations entre les peuples et les solidarités internationales, mais elles risquent aussi d'entraîner une uniformisation des modes de vie et des cultures, notamment par le fait de la concentration excessive des moyens de diffusion.

Pour limiter les effets dévastateurs du jeu des marchés sur la diversité de la création et la diffusion culturelles, pour développer efficacement une politique culturelle permettant d'assurer cette diversité, il importe que les Etats puissent conserver des moyens d'action importants.

L'exception culturelle reste donc un enjeu majeur des négociations internationales, qu'il s'agisse de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), des négociations bilatérales Europe/Etats-Unis (NTM) ou de la reprise des négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'OMC.

L'affirmation des valeurs républicaines

Il existe également une autre menace tout aussi préjudiciable pour la création artistique. Il s'agit d'une menace intérieure qui, au nom de la défense de l'identité nationale et régionale, prône le repli sur soi, le refus et l'exclusion des influences extérieures, tout en prétendant définir les règles intangibles du beau, du bien et du vrai.

Cette menace est d'autant plus forte que les tenants de cette idéologie sont maintenant en mesure dans plusieurs grandes villes et dans plusieurs régions de peser directement sur les politiques culturelles des collectivités locales.

Le ministère de la culture a ainsi renforcé son soutien à certaines manifestations menacées et a permis de trouver des solutions assurant leur pérénnité avec le soutien des élus républicains. C'est ainsi qu'a été rendue possible la poursuite, sous une autre forme, du Centre national de la danse et de l'image de Châteauvallon, sabordé par le maire de Toulon. Le Centre national de création et de diffusion culturelles de Châteauvallon va poursuivre l'œuvre initiale. Grâce à la solidarité des élus locaux et régionaux, il a pu dès septembre 1998, réintégrer les locaux dont on prétendait le chasser.

LE SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION

Sans soutien spécifique à la création artistique celle-ci se réduira progressivement aux seuls segments susceptibles de trouver un équilibre économique. C'est pourquoi Catherine Trautmann a choisi de relancer une politique d'intervention de l'Etat.

En 1998, pour la première fois depuis quatre ans, les crédits destinés aux auteurs dramatiques ont été effectivement maintenus et affectés. De plus, l'Etat a augmenté sa contribution financière dans plus de 50 structures de création ou de diffusion du spectacle vivant. L'accueil des jeunes compagnies chorégraphiques dans les centres chorégraphiques nationaux, est désormais facilité par la mesure « accueil studio », opération soutenue financièrement par le ministère. De nouveaux lieux de diffusion ont été labellisés « plateaux pour la danse ».

On peut aussi citer la signature de conventions pérennes avec les associations lyriques légères. Par ailleurs la commission nationale pour les musiques actuelles a été mise en place et a rendu ses conclusions. Catherine Trautmann annoncera le 19 octobre les mesures concrètes qu'elle entend mettre en œuvre à la suite de ce rapport.

Enfin les célébrations pour l'an 2000 donneront lieu à un plan de commandes publiques dans de nombreuses disciplines.

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
7 octobre 1998

BILAN ET PERSPECTIVES
LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À LA CULTURE

Démocratiser l'accès à la culture, ce n'est pas adapter la culture à un public plus large, mais susciter un désir de culture, encore très minoritaire aujourd'hui. L'enquête sur les pratiques culturelles des Français le prouve, près de 70 % de la population reste habituellement à l'écart des lieux de diffusion de la création artistique. Aucune des politiques précédentes n'a réussi jusqu'à présent à modifier notablement cette situation. C'est à cette tâche de démocratisation culturelle qu'il convient de s'atteler en priorité, c'est cette orientation qui doit se traduire dans l'ensemble des interventions du ministère.

Il s'agit d'un tournant important de la politique culturelle dans la mesure où, jusqu'à présent, la priorité avait été donnée au développement des équipements et des lieux de diffusion. Cet effort était nécessaire, mais il n'était pas suffisant. L'effort doit aujourd'hui porter sur le développement même des pratiques culturelles en cherchant à réduire les obstacles qui le contraignent.

La charte des missions de service public du spectacle vivant, qui s'imposera à toutes les structures de diffusion et de création bénéficiant du soutien de fonds publics, constituera l'un des fondements majeurs de cette nouvelle orientation, ainsi que l'inscription d'un volet culturel dans la loi de prévention et de lutte contre l'exclusion.

La politique mise en place s'appuie également sur les nouveaux réseaux de diffusion constitués par les technologies audiovisuelles et les services en ligne. Le regroupement au sein d'un même ministère, de la tutelle des activités audiovisuelles et des activités culturelles constitue de ce fait un atout certain.

Cette politique au service du développement des pratiques culturelles s'articule autour de quatre axes : la limitation des obstacles économiques, la réduction des disparités régionales ou infra régionales, une plus grande efficacité des réseaux de diffusion, le développement des formations et des pratiques amateurs.

UNE POLITIQUE TARIFAIRE PLUS INCITATIVE

La baisse des tarifs du spectacle ne pourra à elle seule donner le goût du théâtre ou de la danse. Mais l'obstacle du prix existe et il convient de trouver des solutions, sans mettre en péril l'équilibre économique du spectacle vivant.

Catherine Trautmann a demandé à chaque structure subventionnée de simplifier sa grille tarifaire et de prendre des initiatives concrètes : soit en adoptant le système en vigueur dans les salles de cinéma (un jour par semaine, un tarif le plus bas possible), soit en regroupant cet effort tarifaire sur un mois complet. Ces mesures devraient être effectives dès l'année 1999.

D'autres mesures sont déjà entrées en application. Ainsi, la carte jeune autorise deux entrées pour une payée dans les musées. Le passeport festival propose des forfaits transport/hébergement. La gratuité de l'ensemble des musées nationaux une fois par mois, à l'exemple du Louvre, est actuellement à l'étude.

LA RÉDUCTION DES DISPARITÉS RÉGIONALES

Pendant très longtemps la carte de l'offre culturelle a été marquée par un profond déséquilibre entre Paris et les régions, au détriment de celles-ci. Grâce aux efforts entrepris depuis plusieurs années par l'ensemble des collectivités publiques, ce déséquilibre est pour l'essentiel corrigé. Il convient cependant de para-chever et de consolider cet effort.

C'est dans cet esprit qu'a été conçu le nouveau programme pour les célébrations de l'an 2000. Plus de la moitié des crédits sera affectée à des opérations se déroulant en région.

La priorité accordée aux régions se manifeste par la création de deux nouveaux centres chorégraphiques nationaux à Biarritz et à Rillieux-la-Pape, la mission d'études pour un nouvel opéra national en Lorraine, et celle confiée à François de Banes-Gardonne sur le regroupement à Arles des institutions photographiques.

Dans le domaine du cinéma, la loi de 1982 sur la politique d'engagements de programmation des salles, va être modernisée, afin de permettre une meilleure diffusion de la création cinématographique sur l'ensemble du territoire.

L'AMÉLIORATION DES RÉSEAUX DE DIFFUSION

Même si le réseau d'équipements de création et de diffusion est aujourd'hui satisfaisant, il existe encore des besoins pour la plupart depuis longtemps répertoriés, qu'il convient de combler.

La Maison du cinéma

A l'état de projet depuis près de quinze ans, le dossier du « Palais du cinéma » a été repris sur des bases nouvelles. Elément clé d'une politique active en faveur de la protection et de la remise en valeur du patrimoine cinématographique, la « Maison du cinéma » ouvrira ses portes en l'an 2000, dans les locaux conçus par l'architecte Franck Gerhy et qui avaient abrité un temps l'American Center.

La Cité de l'architecture et du patrimoine

A l'arrivée de Catherine Trautmann, il existait un projet bâti autour du musée des monuments français qui amplifiait la coupure traditionnelle entre

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
7 octobre 1998

BILAN ET PERSPECTIVES
LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À LA CULTURE (suite)

architecture et patrimoine. La Cité de l'architecture et du patrimoine, véritable outil de la politique de rapprochement des deux secteurs, est désormais conçue dans un esprit de métissage et de confrontation entre les nombreux acteurs et logiques qui œuvrent dans le domaine, avec une forte prise en compte de la dimension internationale.

Le Centre national de la danse
Catherine Trautmann en a confirmé la mise en place avant la fin de l'année 1998. Cette institution se verra confier les missions suivantes : offrir aux chorégraphes et aux danseurs des espaces de recherche et de création, soutenir la formation des danseurs et leur reconversion professionnelle, mettre à la disposition du public un fonds documentaire, développer la culture chorégraphique et accompagner l'émergence de nouveaux talents.

La charte du service public
C'est notamment l'objet de la charte des missions de service public du spectacle vivant dont le texte sera arrêté à l'automne 1998 après les ultimes concertations avec les professionnels et les associations d'élus.

Dès qu'elles se voient confier la gestion de fonds publics, les structures de diffusion du spectacle vivant doivent respecter certains principes et mettre en œuvre des actions concrètes : pour former le public, toutes les structures subventionnées devront multiplier leurs actions en direction des scolaires et des étudiants, en intensifiant leur coopération avec les établissements d'enseignement ; pour aller vers tous ceux qui ne forment pas encore un public, les structures subventionnées devront travailler étroitement avec le tissu associatif de leur territoire d'implantation et, plus particulièrement, avec les autres structures d'intervention culturelle et sociale.

Par ailleurs, le spectacle vivant doit sortir des murs de l'institution sous des formes adaptées et pour une diffusion au plus près de la vie des gens. Dans le cadre des emplois-jeunes, est en train de se développer l'embauche de médiateurs dans les structures culturelles, dont la fonction principale est d'ouvrir ces structures vers de nouveaux publics ainsi que vers les personnes exclues.

Le développement des nouvelles technologies de l'information
Les technologies de l'information sont des technologies culturelles. Non seulement elles peuvent être utilisées comme moyens de création, mais elles concrétisent une nouvelle forme d'écriture et de lecture, de l'image et du son. Il appartient au ministère de favoriser la mise en œuvre de contenus culturels sur l'internet.

La presse écrite est un vecteur essentiel de formation du citoyen et de culture générale. Sa diffusion sera davantage soutenue grâce, notamment, au triplement de l'aide au portage pour les quotidiens. La création du fonds de modernisation de la presse quotidienne et du Fonds multimédia-presse facilitera l'adaptation et l'ouverture de la presse écrite aux nouvelles technologies.

Renforcer la télévision publique et ses missions de service public
La réforme de l'audiovisuel public engagée par Catherine Trautmann durant le second semestre 1998 permettra de mieux affirmer les missions de service public des chaînes publiques de télévision, grâce notamment à un rééquilibrage de leurs ressources au détriment de la publicité. Les conditions d'une amélioration de la qualité des programmes et d'une meilleure prise en compte de la mission culturelle de la télévision publique seront ainsi créées.

LE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DES PRATIQUES EN AMATEURS

Il s'agit d'un des objectifs essentiels d'une politique de démocratisation culturelle. Des relations nouvelles avec le ministère de l'éducation nationale vont permettre des progrès notables.

La circulaire commune, rendue publique à Vaison-la-Romaine le 1er juin 1998, est un premier pas significatif. Elle prévoit notamment la création d'espaces pour l'art dans les établissements scolaires y compris universitaires, le renforcement de la formation artistique des enseignants dans les instituts universitaires de formation des maîtres, avec le concours de professionnels de la culture. Elle confirme enfin la généralisation progressive de l'introduction du premier cycle des écoles de musique et des conservatoires au sein des établissements scolaires du primaire.

Par ailleurs vient de commencer le recensement de lieux ressources pouvant offrir aux pratiques amateurs les moyens de leur mise en valeur : formation, conditions optimales de représentation, documentation et informations seront les principaux services offerts aux amateurs. Les institutions du spectacle vivant seront engagées dans cet effort. Dès 1999, plusieurs projets en ce sens, portés par des collectivités territoriales, seront soutenus par l'Etat.

La culture est au cœur du pacte républicain. Elle concourt à la formation de la citoyenneté. Elle met une société en mouvement et affirme la vitalité d'une démocratie. La cuture n'est pas un privilège, c'est un droit, créateur de devoirs pour l'Etat : envers les créateurs, en facilitant les conditions d'exercice de leur art et en les soutenant sur la scène internationale ; envers le public, en rendant possible l'accès aux œuvres et en accompagnant le développement des pratiques culturelles sur tout le territoire. Démocratiser l'accès à la culture ne signifie pas la soumettre à la règle réductrice du plus grand nombre. C'est au contraire se donner des atouts en favorisant l'épanouissement individuel et collectif.

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
7 octobre 1998

BILAN ET PERSPECTIVES
PRINCIPALES MESURES PRISES DEPUIS JUILLET 1997

SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION

• Installation d'une commission nationale pour les musiques actuelles

• Conventions d'objectifs avec les associations lyriques légères

• Mission d'étude et de propositions communes avec le ministère des finances sur la distribution du disque et l'opportunité d'instituer un prix unique du disque

• Augmentation de la contribution financière de l'Etat dans plus de cinquante structures de création et de diffusion

• Labellisation de nouveaux lieux de diffusion « plateaux pour la danse »

• Développement du travail des jeunes compagnies dans le réseau des centres chorégraphiques nationaux par les « accueils studios »

POLITIQUE TARIFAIRE

• Préparation d'une nouvelle politique tarifaire pour les établissements subventionnés

• Modulation des tarifs des services publics culturels locaux en fonction des ressources des familles, (loi sur l'exclusion).

• Nouvelles dispositions pour la carte jeune

• Etude de la généralisation à tous les musées nationaux de la gratuité un dimanche par mois.

L'ÉQUILIBRE ENTRE PARIS ET LES RÉGIONS

• Le Cargo à Grenoble
Un nouveau projet artistique et organisationnel est défini : faire du Cargo un exemple pour les équipements culturels du 21e s.

• Création de deux nouveaux centres chorégraphiques nationaux à Biarritz et Rillieux-la-Pape

• Mission d'études pour un opéra national en Lorraine

• Mission d'étude confiée à François de Banes-Gardonne sur le regroupement à Arles d'institutions dédiées à la photographie.

• Pour une meilleure diffusion de la création cinématographique, rénovation de la politique d'engagements de programmation des salles, sur l'ensemble du territoire, lancée par la loi de 1982

• Poursuite de la politique de déconcentration des crédits

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

• Lancement du programme d'initiation musicale avec introduction progressive du premier cycle des écoles de musique et des conservatoires dans les écoles primaires.

• Nouveau partenariat avec l'éducation nationale concrétisé par une circulaire sur l'éducation artistique et culturelle, (création d'espaces pour l'art dans les établissements scolaires et les universités, développement des bibliothèques médiathèques et mise en réseau des institutions de lecture publique dépendant des deux ministères...)

• Développement du jumelage entre les institutions culturelles et les établissements scolaires.

• Galeries d'art dans les écoles avec l'aide des FRAC

• Renforcement du réseau des écoles d'art dans le prolongement du rapport de Jacques Imbert

• Signature d'une circulaire commune au ministère de la culture, au ministère de l'éducation nationale à celui de la jeunesse et des sports et à celui de la ville sur l'aménagement des temps et des activités de l'enfant.

LES PRATIQUES EN AMATEUR

• Accueil des amateurs dans les cours du soir des établissements d'enseignements spécialisés

• Enquête sur les lieux ressources destinés à favoriser les pratiques amateurs.

LES GRANDS PROJETS

• La Maison du cinéma.
Elle ouvrira ses portes en l'an 2000, dans les locaux conçus par l'architecte Franck Ghery, qui avaient abrité un temps l'American Center.

• La Cité de l'architecture et du patrimoine, sur proposition de Jean-Louis Cohen

• Les célébrations de l'an 2000
Catherine Trautmann a défini pour la Mission pour les célébrations de l'an 2000 un nouveau cahier des charges

• Le Centre national de la danse est confirmé et s'installera à Pantin. Il proposera des espaces de recherche, de création et de documentation ainsi qu'un soutien aux professionnels.

LE SPECTACLE VIVANT

• Simplification des conditions d'attribution des licences d'entrepreneur de spectacles

• Création d'un groupe de travail sur la place des spectacles vivants dans les programmes audiovisuels.

• Voir également le soutien à la création, la politique tarifaire, l'équilibre Paris Région et les grands projets

L'ARCHITECTURE ET LE PATRIMOINE

• Augmentation du seuil financier pour le recours obligatoire aux concours d'architecture

• Lancement de la carte scolaire pour les écoles d'architecture en Ile-de-France

• Mise en place d'un schéma national des formations et enseignements

• Mise à l'étude de la réforme de la loi de 1977.

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
7 octobre 1998

BILAN ET PERSPECTIVES
PRINCIPALES MESURES PRISES DEPUIS JUILLET 1997 (suite)

• Création d'un groupe de travail sur le patrimoine du 20e siècle

• Signature de la convention Tourisme et Culture

• Intensification de la politique, concertée avec les collectivités territoriales, pour la création des villes et pays d'art et d'histoire

• Adoption d'une Charte de la qualité pour les monuments historiques

• Expropriation du château de Rosny-sur-Seine pour en assurer la préservation

. Acquisition du château de la Ferney-Voltaire pour y installer un centre culture

CINÉMA

• Réforme de l'agrément, pour renforcer le secteur de la production

• Réforme du soutien automatique à l'exploitation, pour un rééquilibrage entre les multiplex et les salles de cinéma, petites ou moyennes

• Relance de la politique de coproduction avec nos principaux partenaires cinématographiques.

• Lancement de la réforme de l'ensemble du système d'aides sélectives aux salles de cinéma, avec de nouvelles priorités données à l'implantation et à la programmation

• Lancement de la réforme du soutien automatique à la distribution.

LIVRE ET LA LECTURE

• Mise en place du Label « Villes lecture » pour fédérer les initiatives locales en faveur de l'accès au livre

• Mission de Jean-Marie Borzeix sur la lecture publique et le droit de prêt

• Programme de soutien financier pour l'écriture, l'édition et la diffusion de livres sur l'architecture

LES MUSÉES

• Opération « les jeunes s'invitent au musée »

• Réouverture des salles du musée de l'Histoire de France à Versailles

• Opération de mécénat international pour la rénovation de la salle consacrée à la Joconde au musée du Louvre

• Emplois jeunes consacrés à l'élargissement des publics (signature d'une convention avec la fédération des écomusées)

LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

• Créer un cadre juridique favorable à l'expression la plus large sur l'internet.

• Promouvoir l'utilisation du réseau par le grand public. Le ministère assure la tutelle de la fête de l'internet.
Il concentre ses efforts en matière d'équipements, de tarifs, et de formation sur le secteur de l'internet culturel.

• Rendre tous les grands établissements accessibles à distance. Après le Louvre ou Versailles, tous les grands établissements culturels seront dotés d'un site internet.

• Intensifier la numérisation. La numérisation ne peut remplacer purement et simplement la fréquentation de l'œuvre originale ni la participation au spectacle. Mais dans un grand nombre de cas, elle est permet une démocratisation de l'accès en palliant l'éloignement.

• Connecter les petites médiathèques. Le succès de l'appel d'offres Datar/DLL, auprès des maires des petites communes, prouve l'importance de mesures plus volontaristes pour démocratiser la connexion au réseau. Cet effort (5 MF en 1998) doit être poursuivi en 1999.

• Créer des espaces culture multimédia pour faciliter la maîtrise des technologies culturelles de l'information. 100 espaces seront créés dès 1998 (10 MF).

• Soutenir le développement de l'internet culturel. Le ministère soutien la création d'une association spécifique de l'internet culturel, et l'utilisation du « Guide de l'internet culturel » comme instrument de référence.

LA PRESSE ET LE SECTEUR DE LA COMMUNICATION

• Vente du groupe RMC. Après plusieurs tentatives infructueuses menées par les précédents gouvernements, le groupe RMC a pu être cédé dans des conditions garantissant son format généraliste d'origine, sans affecter l'équilibre des marchés publicitaires nationaux et locaux.

• Renforcement du Fonds multimédia presse. Une dotation de 15 MF a permis de conforter des investissements supérieurs à 40 MF

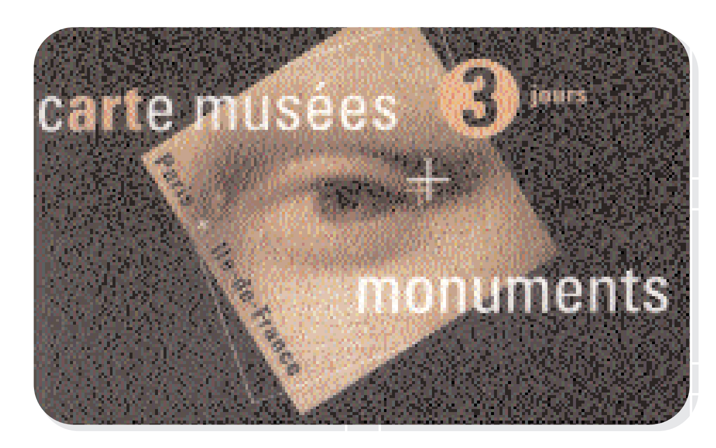
• Aide au portage. Cette aide spécifique pour la diffusion des quotidiens a été portée en 1998 de 15 MF à 45 MF.

• Fonds de modernisation de l'aide à la presse. Cette aide réservée à la presse quotidienne est alimentée par une taxe perçue sur la publicité dite « hors média ».
Une première liste de projets pouvant bénéficier de cette aide sera arrêtée avant la fin de l'année.

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
7 octobre 1998

PLUS DE TROIS MILLIONS DE CARTES VENDUES
La carte musées-monuments fête son dixième anniversaire

Entretien avec Pascal Pénège, directeur de l'association interMusées



LA CARTE MUSÉES-MONUMENTS
Elle permet de visiter librement et sans attente 70 musées et monuments de Paris et d'Ile-de-France. Des plus connus, comme l'Arc de Triomphe, le Tombeau de Napoléon 1er ou le musée du Louvre, à d'autres qui le sont moins, comme le château de Champs, le musée de la Vie romantique ou le musée Gustave Moreau… La carte est en vente dans les musées et monuments mais aussi dans les agences de tourisme, les hôtels, les magasins FNAC, à l'Office du tourisme de Paris, à l'Espace du tourisme Ile-de-France, au Carrousel du Louvre, et dans les principales stations du métro et du RER.

Association interMuséees,
4, rue Brantôme 75003 Paris.
Renseignement : 01.44.61.96.60
Internet : intermusees.com

L'association interMusées a fêté le dixième anniversaire de la carte musées-monuments le 5 octobre 1998, au ministère de la culture et de la communication, en présence de Catherine Trautmann. Plus de 3 000 000 cartes ont été vendues au cours de ces dix années…

La carte musées-monuments créée le 1er juin 1988, dans le cadre de la convention « Culture-Tourisme » signée le 7 octobre 1987 entre le ministère de la culture et le ministère du tourisme, avait un double objectif : faciliter l'accès des touristes français et étrangers aux musées et monuments les plus visités ; inciter ces visiteurs à découvrir des lieux moins connus dont le nombre et les collections participent largement à la richesse du patrimoine culturel de la région parisienne.

La carte musées-monuments bénéficie depuis le 1er janvier de cette année d'un nouveau design et est accompagnée d'un mini-dépliant donnant toutes les informations pratiques sur les 70 musées et monuments accessibles. Le tout tient facilement, dans la poche : il ne reste plus qu'à partir à la découverte des musées et monuments de Paris et d'Ile-de-France…

Lettre d'information : une telle réussite était-elle prévisible ?
Pascal Pénège : La première réussite a été de regrouper au sein d'une association et de faire travailler ensemble autour d'un projet commun des organismes dépendant d'administrations très diverses. Quant à la seconde, je ne suis pas sûr qu'il était possible de la prévoir... Car il était sans doute difficile, à ce moment là, d'imaginer que le tourisme culturel allait évoluer comme il l'a fait et que la carte monuments-musées se trouverait parfaitement coïncider avec cette évolution.
L I : Que voulez-vous dire exactement ?
P P : Jusque dans les années 80, les touristes voyageaient beaucoup en groupes. Aujourd'hui ils préfèrent se déplacer individuellement pour être libres, mais, dans le même temps, ils veulent aussi disposer de produits simples qui conservent un côté « organisé » à leur séjour et les rassurent. Cette liberté et cette souplesse, c'est exactement ce que leur offre notre carte.
L I : La carte a-t-elle encore un fort potentiel de croissance ?
P P : Quand au bout de dix ans, on a encore environ 35 % de progression par an, cela indique bien que l'on n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière.

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
7 octobre 1998

LE MARCHÉ DE L'ÉDITION THÉATRALE SUR LE PARVIS DE L'ODÉON

17 oct. >> 18 oct.

Donner à lire le théâtre, promouvoir l'écriture dramatique et l'édition théâtrale : tel est l'objet de ce rendez-vous lancé à l'occasion de *Lire en fête*. Le Marché de l'édition théâtrale propose un vaste choix de pièces, de textes et d'ouvrages d'auteurs anciens et contemporains.

Marché de l'édition théâtrale, (organisé par la DMDTS avec le concours de la DLL). Place de l'Odéon, 75006 Paris, Renseignement : 01.44.11.72.74

TOULOUSE : LE THÉÂTRE DE LA CITE S'OUVRE AU PUBLIC

C'est dans la grande salle de 900 places avec *la Mer* d'Edward Bond mis en scène par J. Rosner, initiateur du projet, que le Théâtre de la Cité de Toulouse, construit par l'architecte Alain Sarfati, ouvre ses portes le 13 octobre. La Nouvelle Compagnie du Théâtre national de Toulouse sera placée sous la direction de Jacques Nichet et de Richard Coconnier. Dans le petit théâtre (plus de 240 places), Jacques Nichet met en scène *Le Jour se lève, Léopold !* de Serge Valletti.

Renseignement : 05.34.45.05.05

PROPOS MOBILES DANS LE 10E ARRONDISSEMENT DE PARIS

24 oct. >> 15 nov.

Caravane, mobile home, camion, benne... mais pas (encore) de *Papa mobile* ! ou comment inscrire l'itinérance et le « sans domiciliation fixe », dans l'espace urbain. Une réflexion alternative autour des espaces publics.

Visites gratuites organisées par le Centre Georges Pompidou (durée : 1H30). Bureau d'info mobile. Borne d'info : Tipi du Centre Pompidou, mairie du 10e, l'entrepôt Agnès b., etc. Infoline : 01.42.08.72.36



Tranck Scurti, Mobilis in mobili, 1996



Picasso. Femmes aux cheveux jaunes 1931.Guggenheim museum

Matisse. Le rêve, 1935. Centre Georges Pompidou

LE CENTRE POMPIDOU À NEW YORK

L'intense politique « hors les murs » engagée à l'occasion du réaménagement intérieur des espaces du Centre Pompidou se poursuit avec deux expositions organisées en étroite collaboration avec le Musée Guggenheim de New York. *Rendez-vous*, conçue comme un dialogue entre les deux institutions, propose un choix de plus de 350 œuvres de quelque 150 artistes - de Picasso à Roy Lichenstein -de ce siècle jusqu'aux années 70. *Premises* réunit un ensemble d'œuvres qui se sont constitués en France ces quarante dernières années. Aux côtés de Dubuffet, Klein, Buren ou Boltanski, cette manifestation permet de rassembler, pour la première fois aux Etats-Unis, une nouvelle génération de créateurs français.

16 oct - 24 janv *Rendez-vous* au Solomon Guggenheim de New York,et 13 oct - 11 janv *Premises* au Guggenheim Soho. Renseignement : 01.44.78.12.33

SOUTIEN AUX SALLES DE CINÉMA : NOUVEAU BARÊME

Le nouveau barême du compte de soutien pour le cinéma est entré en vigueur le 2 sept. Le nouveau calcul qui détermine le niveau de soutien est désormais établi par établissement et non plus par salle. Il n'est pas rétroactif et ne s'applique donc pas aux droits générés jusqu'au 1er sept 1998.

LETTRES FRONTIÈRES

>> 18 oct.

Cette manifestation met en lumière les richesses croisées de la Suisse romande et de Rhône-Alpes en littérature. Vingt livres de littérature écrits ou édités en Suisse romande ou en Rhône-Alpes sont sélectionnés par des professionnels du livre des deux côtés de la frontière. Pour connaître les écrivains et les éditeurs de ces deux régions transfrontalières.

Renseignement : 04.50.27.41.22

NOMINATIONS

Norbert Engel est nommé inspecteur général de l'administration. Il était auparavant conseiller spécial auprès de Catherine Trautmann.

Michel Sala, ancien administrateur du Ccn-Ballet atlantique, est nommé directeur général du Centre national de la danse de Pantin.

UN COLLOQUE SUR L'ART PUBLIC

12 oct. >> 13 oct.

Qu'est-ce-que l'art public ? Le colloque abordera l'art public dans sa relation avec l'espace social. Il mettra en lumière la dimension participative des jeunes artistes dans l'espace public, en élargissant la réflexion à une dimension internationale. De nombreux spécialistes de l'art contemporain interviendront.

Renseignement : Dap,01.40.15.74.60

FUSIONS ADMINISTRATIVES

Deux décrets du 21 septembre 1998, parus le 22 septembre au *Journal officiel*, ont concrétisé la création de deux nouvelles directions au sein du ministère de la culture : il s'agit de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles et de la direction de l'architecture et du patrimoine. Les directeurs de ces deux structures ont été nommés par décret : Dominique Wallon pour la DMDTS et François Barré pour la DAPA.

22E FESTIVAL DE LA BANDE DESSINÉE À CHAMBÉRY

16 oct. >> 18 oct.

Le festival de Chambéry se place sous le signe de la BD jeunesse et reçoit comme invités d'honneur, Bob de Groot et Turk. Chambery sera aussi le théâtre du lancement de l'album *La BD des restos* réalisé avec le concours (bénévole) d'une trentaine d'auteurs (Enki Bilal a dessiné la couverture) et publié aux éditions Glénat.

Renseignement : 04.74.23.61.13

7E SALON DU LIVRE DU 7E ART

24 oct. >> 25 oct.

Plus d'une centaine d'éditeurs sont invités et présenteront leurs ouvrages sur le cinéma... avec, en *guest stars*, Bernadette Lafont, Erick Zonca ou Vincent Ravalec.

Ensb-a, 14 rue Bonaparte, 75006 Paris. Renseignement : 01.53.65.74.58 mèl. : cinematec-fr@magic.fr

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
7 octobre 1998

LA BNF, MODE D'EMPLOI
Petit guide pratique du site François-Mitterrand

La BnF trouve enfin son vrai visage ! Avec l'ouverture le 9 octobre des salles de recherche du site F. Mitterrand, elle rassemble désormais les sites Richelieu et Arsenal. Mode d'emploi.



BnF, site François Mitterrand. © Alain Goustard

Le rez-de-jardin

La bibliothèque de recherche : d'accès réservé, elle offre 2000 places pour consulter les collections patrimoniales conservées dans les magasins, et une collection en libre accès qui atteindra 400 000 volumes, ainsi qu'une sélection encyclopédique rassemblant les titres les plus fréquemment consultés par les chercheurs. Les salles de lecture sont accessibles aux lecteurs de plus de dix-huit ans qui justifient d'un objet de recherche d'ordre universitaire, professionnel ou personnel nécessitant le recours aux collections du rez-de-jardin. Le titre d'accès est délivré par le service d'orientation des lecteurs après un entretien personnalisé, pour une carte de deux jours (30F), de douze jours (200F) ou annuelle (300F). Ce niveau accueille aussi la réserve des livres rares.

Les salles de lecture de la bibliothèque de recherche sont ouvertes du lundi au samedi de 9h à 20h.

Le haut-de-jardin

Il est ouvert à toute personne de plus de seize ans, après délivrance d'un titre d'accès payant. Celui-ci est en vente aux caisses et aux billeteries automatiques, situées dans les halls d'accueil est et ouest. Valable pour l'ensemble des salles de lecture, il est demandé à chaque entrée dans une salle et permet dans la journée toute entrée et sortie. Le tarif est de 20F pour une journée et de 200F pour l'année. Le haut-de-jardin offre 1700 places de lecture pour une collection en libre accès qui doit atteindre 400 000 volumes et 5000 titres de périodiques. Il propose également microformes, fonds numérisés et audiovisuels. La consultation des documents se fait sur place. La collection haut-de-jardin rassemble des textes fondamentaux aussi bien que les principales productions contemporaines. Un choix de revues de référence présente les avancées majeures de la recherche scientifique. Les salles sont ouvertes du mardi au samedi de 10h à 20h et le dimanche de 12h à 19h.

Bnf, Site François Mitterrand, Quai F. Mauriac, 75706 Paris cedex 13.
Renseignement : 01.53.79.59.59
Internet : www.bnf.fr

DES AFFICHES POUR LES DROITS DE L'HOMME EN RHÔNE-ALPES

« Résister » - ce simple mot introduit dans le coeur douloureux de l'histoire. Jusqu'au 10 décembre prochain, date anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, une vingtaine de lieux historiques de le région lyonnaise présenteront une série de 20 affiches qui traduisent la lutte pour la reconnaissance des droits de l'homme.
Renseignement : 04.72.00.44.49

VIOLONS, VUILLAUME
23 oct. >> 31 janv. 99

Dix-huit mois après son ouverture au public, le musée de la musique inaugure un espace de 300 m² destiné aux expositions temporaires. Première exposition : *Violons, Vuillaume* consacrée à Jean-Baptiste Vuillaume (1798-1875), représentant de la lutherie française du XIXe siècle.
Renseignement : 01.44.84.45.45

DES SDF DANS LES BAS-FONDS DE GORKI
8 oct. >> 18 oct.

Serge Sandor, le metteur en scène, les a rencontrés dans la rue, dans des foyers, à la soupe populaire.... Ils sont donc 30 SDF, de la scène au maquillage, 30 à partager cette création théatrale des Bas-Fonds de Maxime Gorki.
Théâtre national de Chaillot, palais du Trocadéro, 75016 Paris.
Renseignement : 01.53.65.30.00

LE PROGRAMME COURANTS

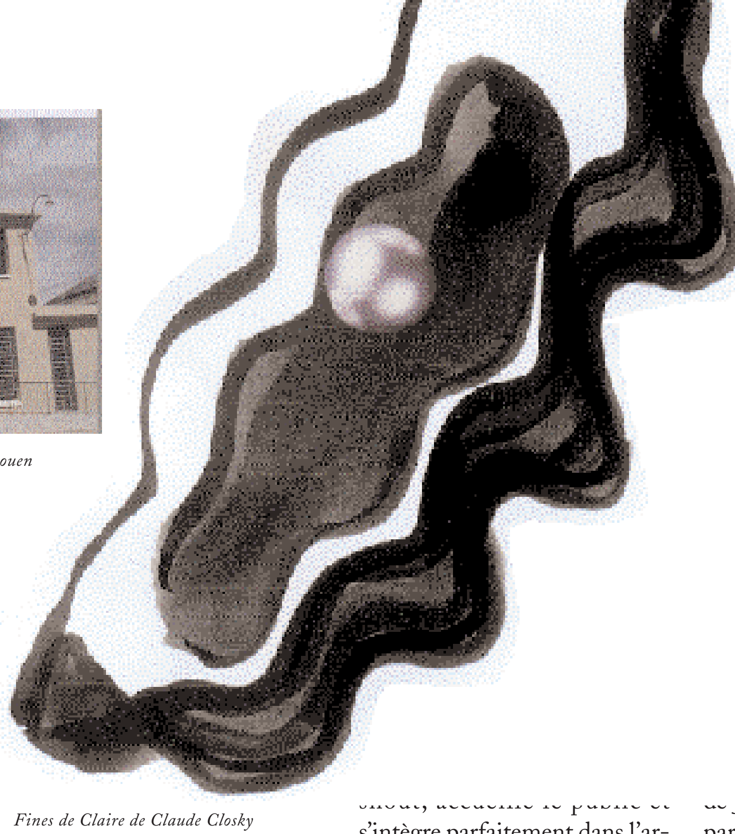
Ce programme accueille de nombreux professionnels étrangers qui souhaitent mieux connaître le dispositif français de gestion et d'administration de la culture. Ils seront plus de 120 à suivre les stages proposés à l'automne (médiation culturelle, multimédia et réseaux ; les centres historiques des villes...). Programme géré par la Maison des cultures du monde.
Renseignement : 01.40.15.37.51

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
7 octobre 1998

LES HABITS NEUFS DU FRAC HAUTE-NORMANDIE
NOUVEAUX LOCAUX



Le Frac Haute-Normandie à Sotteville-les-Rouen



Fines de Claire de Claude Closky

Du 26 septembre au 21 novembre 1998, l'exposition consacrée à Claude Closky est l'occasion de découvrir les nouveaux bâtiments « Trafic » du Fonds régional d'art contemporain Haute-Normandie (FRAC), à Sotteville-lès-Rouen.

Une projection décalée de trois vidéos entraîne le visiteur dans un gouffre quasi hypnotique de produits de consommation… C'est « O.S.G. » : objets, sacs, gens vus par le jeune artiste français Claude Closky.

Autre chose : une série de 200 dessins d'huître exécutés au lavis, intitulée « Fines de Claire », met en scène le paradoxe d'une profusion de la rareté. « Une œuvre se constitue par la série à laquelle elle appartient, faisant de l'ensemble l'enjeu préalable à l'élaboration artistique » précise Alexandra Midal, commissaire de l'exposition Closky.

« Trafic » à Sotteville-les-Rouen

Cette exposition Closky inaugure ainsi les nouveaux locaux du FRAC Haute-Normandie. Le bâtiment « Trafic » est un ancien magasin de stockage de petit matériel de réparation pour les tramways, situé à Sotteville-lès-Rouen. Caractéristique de l'architecture industrielle des années trente, mêlant le béton armé aux briques rouges, le site accueille notamment un espace d'exposition sur deux étages et un atelier d'enfants modulable en salle de conférences. L'ensemble [illegible] accueille le public et s'intègre parfaitement dans l'architecture des lieux, selon le principe d'espaces vides et de modules. « Trafic » a pour vocation d'être un point d'ancrage pour l'art contemporain en région Haute-Normandie. Son nom est évocateur : il doit permettre des échanges entre les artistes tout en favorisant l'élargissement et la fidélisation du public.

Commander, produire, diffuser

La réussite de ce projet tient à une étroite collaboration entre les différents acteurs culturels, la région, la ville, la DRAC et
[…]tat… mais aussi à l'im[…]ulsion qu'a su lui donner [A]lexandra Midal, ancien[…]ne directrice du FRAC. Dès 1994, elle s'était intéressée à ce site excep[…]onnel et depuis, grâce à [...]litique particulièrement [...]ique, a mis tout en œuvre [...] mettre en valeur et le [...]nnaître. C'est chose faite [...]d'hui avec l'installation [...]AC.

[…]elles sont les missions [...]AC ?

[…]sition « O. S. G. » par [...]e, regroupe un ensemble [...]es commandées et pro[...]par le FRAC Haute-Nor[...]e. Elle donne lieu à la [...]n d'un catalogue de plus [illegible] pages, entièrement conçu par l'artiste.

Cette publication, ni livre d'artiste au sens strict du terme, ni catalogue raisonné de son travail, se présente comme un « objet-magazine » avec de nombreuses reproductions des œuvres commentées par des « beauty notes » (légendes des images de mode et de beauté).

Il est tout à fait représentatif d'une autre mission, de la mission première des FRAC : *sensibiliser les publics à l'art contemporain* et garder trace d'œuvres parfois éphémères par une politique d'édition et de publication.